

Monsieur Benoît PAYAN  
MAIRE DE MARSEILLE  
Hôtel de Ville  
13233 MARSEILLE CEDEX 20

Marseille, le 23 mai 2023

Objet : Proposition de résolution contre la ratification de l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay)

Monsieur le Maire,

Nous attirons votre attention et celle du Conseil Municipal sur un danger ! La commission européenne essaye de relancer l'accord UE-Mercosur, accord de libre-échange qui avait été rejeté jusqu'à présent et à juste titre ; car cet accord laisse les commandes aux grandes multinationales hors de toute contraintes sociales et environnementales. Or, l'heure est plutôt à la relocalisation, aux circuits courts, aux productions essentielles, à la préservation des biens et services publics, de la planète et de l'intérêt général.

Cet accord UE - Mercosur, sur le modèle des précédents accords de libre-échange et de libre investissement, permettra d'importer en Europe des produits agricoles et agro-industriels progressivement non soumis aux droits de douane, par an jusqu'à :

- 99 000 tonnes de bœufs
- 180 000 tonnes de volailles
- 180 000 tonnes de sucre
- 25 000 tonnes de porc
- 650 000 tonnes d'éthanol

Le tout, avec des normes plus laxistes en matière de pesticides, d'élevage, de respect des animaux, de revenus et respect du travail paysan.

Et d'exporter vers les pays du Mercosur, progressivement sans droits de douane, jusqu'à 50 000 véhicules par an (alors que la voiture individuelle n'est pas un mode de transport soutenable) ainsi des produits du secteur de la chimie (pesticides, phytosanitaires...), de la pharmacie, de la cosmétique.

Ce serait donc l'aggravation de la destruction de l'environnement et de la crise climatique par l'accroissement des exportations de voitures européennes contre l'importation des produits issus de

monocultures et pâturages destructeurs. Les secteurs de la viande et du soja continuent de faire progresser la déforestation de la forêt amazonienne, du Cerrado et des forêts sèches du Chaco, qui sont pourtant d'une importance essentielle pour la stabilisation du climat mondial et pour la diversité biologique. On fermerait les yeux sur les violations des droits humains notamment des paysans.

Bien sûr, les importations de viandes et produits agro-industriels feraient pression sur le revenu des paysans d'Europe.

Alors que nous savons ce qu'il faudrait faire :

- Les échanges commerciaux irrationnels et inutiles doivent cesser pour mettre en place des pratiques de subsidiarité généralisée. Les échanges commerciaux redondants, c'est-à-dire lorsqu'on l'on échange les mêmes produits entre deux pays ou lorsqu'on expédie des denrées alimentaires vers d'autres pays pour y être transformées puis réimportées (crevettes décortiquées, pommes de terre congelées...), doivent cesser : ces échanges aggravent la crise climatique. Nous devrions établir le principe de subsidiarité qui empêche l'importation lointaine de ce qui peut être produit localement, sur la base des principes de souveraineté alimentaire, de solidarité et de soutenabilité.
- L'enjeu est d'accroître la résilience mondiale aux chocs internes et externes. En particulier, la production des biens essentiels du quotidien, ainsi que les produits nécessaires pour assurer des services publics de haute qualité, doit l'être sur des bases régionales et dans le respect de normes environnementales strictes et de droits sociaux et du travail élevés.
- Les systèmes agroécologiques locaux qui protègent le climat et la biodiversité doivent être protégés et développés. Abandonnons progressivement l'agriculture industrialisée basée sur la déforestation, les monocultures, les semences génétiquement modifiées et d'énormes quantités de pesticides et d'engrais : Cette agriculture industrielle, on le sait désormais, détruit les sols, pollue les nappes phréatiques, et au final, diminue les moyens de subsistance des personnes, des animaux et des plantes et facilite l'apparition de virus comme la Covid-19.

En septembre 2020, à l'occasion de la remise du rapport de la commission d'évaluation, dite commission « Ambec », le gouvernement indiquait rester « opposé au projet actuel » : « *il n'y aura pas d'accord au détriment de notre planète* » affirmait la ministre de la transition écologique Barbara Pompili. Depuis, ce « NON en l'état » a été régulièrement réaffirmé à Paris, sans se traduire par un VETO ferme et définitif à Bruxelles, ou par une demande de renégociation de l'accord, laissant même parfois entendre qu'un accord UE-Mercosur complété d'une déclaration jointe regroupant des objectifs en matière de déforestation et de climat pourraient suffire à en accepter le principe.

**C'est précisément l'option retenue par la Commission européenne. Elle a rédigé un «instrument conjoint», qu'elle est en train de soumettre aux Etats-membres de l'UE à ceux du Mercosur.**

Ce document officiellement gardé secret a fuité ; il ne crée aucun nouveau mécanisme ni aucune nouvelle obligation permettant de répondre aux objections initialement soulevées : il ne comprend rien sur le volet agricole, pourtant l'un des volets de l'accord les plus critiqués. L'économie générale de l'accord reste totalement inchangée, y compris en matière de climat et de biodiversité.

En parallèle, les études d'opinion montrent que de moins en moins de personnes souscrivent à de tels projets d'accord.

De leur côté, de nombreux lobbys économiques et industriels sont mobilisés : le Medef et ses équivalents italiens et allemands ont demandé une « ratification rapide » de l'accord tandis que Business

Europe, le Medef européen, et ses équivalents du Mercosur ont publié une déclaration conjointe afin de « réitérer leur plein soutien à l'accord UE-Mercosur » et la nécessité qu'il soit « ratifié rapidement ».

Au moment où les promesses de « relocalisation » ont visiblement bien du mal à se concrétiser, grand est donc le risque de voir l'accord UE-Mercosur revenir par la fenêtre.

Depuis plusieurs années, **les collectivités territoriales expriment leur point de vue sur ce type d'accords qui bafoue les pratiques locales soutenables et souvent, les contraint à élargir toujours plus les destinataires de leurs appels d'offres de marchés publics.**

Ainsi de nombreuses collectivités s'étaient symboliquement déclarées « hors TAFTA », avant l'abandon de ce traité.

En Europe, 1850 collectivités (via la Climate alliance) se sont déjà opposées à l'Accord UE-Mercosur. En France, il y a notamment : Grenoble (38), Brest (29), Cluny et Communauté de Communes du Clunisois (71), Bressey-sur-tille (21), Rosporden (29), Logonna-Daoulas (29), Giberville (14).

**Nous demandons donc à la collectivité territoriale que vous représentez de prendre une résolution contre cet accord UE – Mercosur.**

A toutes fins, nous vous joignons un exemple de résolution possible en France.

La présente lettre est publique ; elle sera publiée sur nos sites et dans la presse que nous informerons également de votre réponse.

Nous restons à votre disposition pour toute précision ou renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour Attac Marseille,  
Christine Mead  
Membre du Bureau collégial

PJ : exemple de résolution possible